

## L'intégralité des décisions prises hier

P. 08

### RELECTURE DU CODE DU NUMÉRIQUE AU BÉNIN

P. 03

# Les députés de la 9<sup>è</sup> législature outillés

## (David HOUNSA lance les travaux au nom de VLAVONOU)



### INTERDICTION DES AFFICHAGES PUBLICITAIRES ANARCHIQUES DANS LES COMMUNES DU GRAND NOKOUÉ

P. 05

# Le gouvernement annonce des sanctions

### DIRECTIONS DES MÉDIAS PUBLICS

P. 04

# La HAAC lance officiellement un appel à candidatures



### CLASSES CULTURELLES

P. 02

# Le Ministère de la culture lance un avis de recrutement

Appartements meublés à Porto-Novo

« FENOUE GUEST HOUSE »

+229 98 90 46 40



Salle des fêtes et de conférences

« ELONA HOUSE » à Porto-Novo

+229 98 90 46 40



**CLASSES CULTURELLES****Le Ministère de la culture lance un appel à candidatures**

Dans le but d'élargir les Classes culturelles dans plusieurs établissements, le Ministère du tourisme, de la culture et des arts vient de lancer un appel à candidatures pour la sélection de nouveaux encadreurs culturels pour le compte des établissements scolaires des Communes d'Abomey-Calavi, de Porto-Novo et de Parakou.

Repartis dans les disciplines danse, théâtre, arts plastiques et musique (piano, guitare, trompette, batterie), les encadreurs culturels ont pour missions essentielles de former les apprenants dans les établissements secondaires suivant le programme de formation, et de contribuer à la détection et à la promotion des meilleurs talents.

**Découvrez les conditions de participation et la procédure de soumission des dossiers de candidature dans le communiqué ci-joint**

N° 0364 / MTCA/DC/SGM/CTC/CTA/DNC/PPTRCSC/SA

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA SELECTION DES ENCADREURS CULTURELS**

Dans le cadre de la généralisation progressive des classes culturelles, le ministère en charge de la culture recrute, pour le compte des communes **d'Abomey-Calavi, de Porto-Novo et de Parakou**, des encadreurs culturels, dans les disciplines artistiques suivantes : **danse, théâtre, arts plastiques et musique (piano, guitare, trompette, batterie).**

**DESCRIPTION DU POSTE**

Conformément au décret n° 2018-375 du 22 août 2018 portant institution des classes culturelles en République du Bénin, les encadreurs culturels ont pour principales missions de :

- former les apprenants dans les établissements secondaires suivant le programme de formation ;
- contribuer à la détection et à la promotion des meilleurs talents.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXPERIENCE**

Peut être encadreur culturel, tout candidat des deux (02) sexes remplissant les conditions ci- après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques ;
- avoir une bonne moralité ;
- être titulaire au moins du BEPC ;
- justifier d'une expérience avérée ;
- avoir une bonne aptitude oratoire ;
- avoir une maîtrise parfaite de la discipline choisie ;
- être immédiatement disponible.

**PROCEDURE DE SOUMISSION ET DATE DE CLÔTURE DES CANDIDATURES**

Le dossier doit contenir :

- une fiche d'inscription à remplir en ligne ;
- une copie du CIP ou de la carte biométrique ;
- une attestation de résidence ;
- un curriculum vitae ;
- une copie légalisée du diplôme obtenu ;
- la preuve des expériences professionnelles.

Le dossier de candidature est rédigé en français. Les pièces sont scannées et les dossiers sont envoyés en ligne via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://classesculturelles.tourisme.gouv.bj> au plus tard le **19 novembre 2024 à 18 heures.**

Toute personne émargeant au budget national ne peut postuler au présent appel à candidatures.

**MEDIAS AU BENIN****Votre nouveau site d'informations en ligne est disponible**

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, **EMERIC PRODUCTION** qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de **ELONA HOUSE** et de **FE-NOU GUEST HOUSE**. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur [www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com), faites cœur chez vous.

[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)

**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com) - Tél. : +229 97 90 46 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577  
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

**PORTO-NOVO (République du Bénin)**

**EMAIL : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)**

**TELEPHONE : +229 98 90 46 40**

**PRODUCTION**

**ETS EMERIC PRODUCTION  
RCCM RB/PNO/09A848**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

**Eméric Joel ALLAGBE  
+229 97904640 / 98904640 /  
44904640**

**MONTAGE ET GRAPHISME**

**Mayass M. NOUMON  
+229 96138484**

## RELECTURE DU CODE DU NUMÉRIQUE AU BÉNIN

# Les députés de la 9<sup>è</sup> législature outillés ( David HOUINSA lance les travaux au nom de VLAVONOU )

L'honorable David Houinsa, deuxième secrétaire parlementaire de l'Assemblée nationale du Bénin a ouvert ce mercredi 6 novembre 2024 au palais des gouverneurs un atelier consultatif des parlementaires relatif aux travaux de révision du code du numérique en vigueur au Bénin.

Cet atelier organisé par l'Assemblée nationale du Bénin en partenariat avec l'ONG Internet sans frontières via sa section Afrique de l'Ouest présidée par le Dr Quemal Affagnon a pour thème : « Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel ». Deux communications présentées par des experts chevronnés et un plaidoyer ont marqué les temps forts dudit atelier. L'une porte sur : « Les Recommandations du Danemark et de l'Estonie avec un regard sur les procédures judiciaires en cours », présentée par le Magistrat Olushegun Tidjani Serpos et l'autre sur « La Contribution à l'exercice du droit d'amendement en séance publique de l'article 550 du code du numérique en République du Bénin » présentée par Dr Julien Hounkpè. Le plaidoyer dont l'intitulé est : « Garantir la liberté d'expression pour les médias régulièrement autorisés » (Lire ci-dessous l'intégralité) a été, quant à lui, présenté par le Dr Wenceslas Mahoussi.

En effet, au cours du 4<sup>ème</sup> cycle de l'examen périodique universel organisé par le Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies et qui s'est déroulé en 2023 à Genève, il a été, entre autres, recommandé au Bénin de modifier les dispositions du Code du numérique qui restreignent inutilement la liberté d'expression et les droits numériques, en particulier les sections qui prévoient des poursuites et des peines d'emprisonnement pour les contenus en ligne, considérés comme factices. Il est aussi recommandé au Bénin de mettre fin à l'intimidation et à la censure des citoyens qui exercent leur droit à la liberté d'expression.

Les recommandations soutenues par le Bénin après cet examen périodique universel sont : Défendre le droit des journalistes à informer et sans crainte de représailles (formulée par le Royaume Uni) ; Assurer le droit à la liberté d'expression, en particulier pour les journalistes, et garantir la liberté de réunion pacifique conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (formulée par la Belgique) et enfin Examiner l'impact du code du numérique et du code électoral pour garantir la protection de la liberté d'expression et de la participation politique (formulée par l'Australie). Il y a aussi une recommandation soutenue et notée par le Bénin. Il s'agit de garantir la liberté d'expression et d'opinion et réformer le code du numérique pour le rendre compatible avec ce droit. Cette recommandation a été formulée par le Costa Rica.

C'est du moins ce qu'il convient de retenir de la communication présentée par le Magistrat Olushegun Tidjani Serpos.

A y voir de près, toutes ces recommandations touchent les dispositions de l'article 550 du code du numérique au Bénin. Mais comment mettre en œuvre ces recommandations sans toucher à ce code du numérique ?

Répondant à cette interrogation le Dr Julien Hounkpè à qui incombait de présenter la 2<sup>ème</sup> communication a soumis à l'attention des députés une batterie de quatre amendements. Il suggère en effet d'ajouter aux dispositions de l'article 550 une section de définition pour clarifier les termes "harcèlement par le biais d'une communication électronique". Cela permettra, a-t-il dit d'encadrer les comportements visés. Il a aussi proposé d'introduire l'exigence que le harcèlement soit commis de manière intentionnelle pour être sanctionné. Le 3<sup>ème</sup> amendement que propose le Dr Julien Hounkpè est d'ajouter une procédure de notification et de retrait permettant de supprimer ou de rectifier le contenu avant d'engager les poursuites. Le dernier amendement qu'il propose est d'adapter les sanctions par rapport à l'intention de l'auteur et l'impact de gravité de la fausse information.

Ces différents amendements n'ont pas manqué de susciter des réactions auprès des députés. « Qui juge de l'intentionnalité de l'acte ? », s'est interrogé l'honorable Casimir Sossou qui a trouvé que cet amendement manque d'objectivité. « C'est facile pour quelqu'un de dire qu'il ne sait pas que l'information qu'il divulgue est fausse. Les propositions du communicateur ne protègent pas les victimes », a-t-il conclu.

Pour sa part, le député Raouf Sariki du parti Les Démocrates a félicité le gouvernement qui de façon volontaire a accepté d'aller se faire évaluer par le Conseil de sécurité des Nations-Unies. Il a suggéré qu'on revoie les peines lourdes qui sont contenues dans le code du numérique en vigueur au Bénin. C'est d'ailleurs la même suggestion qui a été faite par son collègue Antonin Hounnga qui veut qu'on aille au-delà de l'article 550.

Dans son intervention, le Président Victor Topanou a vivement souhaité que cet atelier soit aussi organisé à l'intention des membres du gouvernement et surtout qu'on propose la relecture entière du code du numérique au lieu de faire le focus sur les dispositions de l'article 550.

Dans son intervention à la fin de l'atelier, Dr Quemal Affagnon s'est réjoui de tout l'intérêt que les députés ont porté aux thématiques développées. Il a saisi l'occasion qui lui a été accordée pour remercier l'ensemble des députés et surtout le Président Louis Gbèhounou Vlavanou dont le soutien à l'organisation de cet atelier a été d'une grande importance.



Plaidoyer parlementaire sur le thème : Garantir la liberté d'expression pour les médias régulièrement autorisés

Mesdames et messieurs les députés,  
Mesdames et messieurs en vos rangs, titres, grades et qualités.

Très chers,

Vous avez la possibilité de sauver davantage notre démocratie dans son volet de la liberté d'expression et de presse.

Vous avez cette responsabilité de sauver les acteurs des médias en ligne régulièrement autorisés.

En effet, le 13 décembre 2023 et le 27 juin 2024, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a signé la convention avec respectivement 46 et 8 cybermédias. Aujourd'hui, une cinquantaine sont donc régulièrement autorisés à exercer pendant trois (03) ans.

Ils pourront jouir de l'exercice quotidien du journalisme sur le cyberspace si vous retouchez l'article 550 du code du numérique en y ôtant l'aspect des contenus abusifs. Puisque déjà, l'article 558 de ce code du numérique renvoie à la loi 2015-007 du 20 mars 2015 portant Code de l'information et de la communication en République du Bénin qui réprime les impairs commis par des amendes et non des peines privatives de liberté.

A la suite de la première phase de plaidoyer en janvier 2024, nous voudrions vous demander de nous aider en ce sens. Dans cette dynamique, nous aider, c'est améliorer l'image de notre démocratie.

Mesdames et messieurs les députés,

Une telle entreprise reste de la responsabilité de la présente législature. Sa validation augmentera la liste de vos grandes réalisations. Elle vous fera grandir et amplifier notre démocratie. Ce sera historique !

Je vous remercie de votre attention.

Porto-Novo, Hémicycle, le mercredi 6 novembre 2024

Dr Gbèthou G. Wenceslas MAHOUSI,

Maître-Assistant CAMES en Infocom

Directeur de l'Observatoire des SIC (ObsIC)



## DIRECTIONS DES MÉDIAS PUBLICS

# La HAAC lance officiellement un appel à candidatures



La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a officiellement lancé un appel à candidatures pour pourvoir les postes de Directeurs Généraux et de Directeurs des organes de presse de service public au Bénin. Cette annonce, contenue dans la décision N°007-24/HAAC/PT/CLC/CMSPu/DC/SG/SGA/DAJD signée par le Président de l'institution, Edouard Loko, marque une nouvelle étape dans la gouvernance des médias publics béninois.

Les candidats intéressés par ces postes stratégiques à la tête de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A (SRTB S.A) et de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) sont invités à déposer leurs candidatures du 7 novembre au 6 décembre 2024. Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse [adresse e-mail supprimée] ou déposés en version physique au Secrétariat Administratif de la HAAC, sis à l'annexe de l'institution à Guinkomey à Cotonou, ou dans les antennes régionales de la HAAC.

## Un enjeu majeur pour le paysage audiovisuel béninois

Cette procédure de recrutement, initiée par la HAAC, vise à garantir la transparence et la compétence dans la sélection des futurs dirigeants des médias publics. Ces derniers joueront un rôle crucial dans le développement d'une information de qualité, pluraliste et objective, au service de l'intérêt général.

Les profils recherchés par la HAAC répondront à des critères rigoureux en termes de compétences managériales, de connaissance du secteur des médias et d'éthique professionnelle. Les candidats devront notamment démontrer leur capacité à piloter des projets médias, à gérer des équipes et à s'adapter à un environnement médiatique en constante évolution.

## Prochaines étapes

À l'issue de la période de dépôt des candidatures, la HAAC procédera à l'étude approfondie des dossiers et à l'organisation d'éventuelles auditions. Les candidats présélectionnés seront ensuite soumis à l'appréciation du Président de la République, qui prononcera les nominations en Conseil des Ministres.

Cette ouverture de candidatures suscite un vif intérêt au sein du secteur des médias béninois et au-delà. Elle témoigne de la volonté des autorités de renforcer la gouvernance des médias publics et de garantir leur indépendance.

## COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

N°007-24/HAAC/PT/CLC/CMSPu/DC/SG/SGA/DAJD/SDC/SCS

Il est lancé un appel à candidatures pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A - SRTB S.A, Office National d'Imprimerie et de Presse - ONIP) aux postes ci-après :

- Directeur Général de la SRTB S.A ;
- Directeur Général de l'ONIP ;
- Directeur de Bénin TV ;
- Directeur de Bénin TV Alafia ;
- Directeur de Bénin TV Juniors ;
- Directeur de la Radio Bénin ;
- Directeur de la Radio Bénin Alafia ;
- Directeur de KIFF FM ;
- Directeur de la Radio Parakou ;
- Directeur de Publication du journal La Nation.

Les candidats (es) aux différents postes doivent soumettre un dossier de candidature complet comprenant :

- un (01) mémoire de 3 à 5 pages au plus décrivant la vision du poste (indications générales : police Arial, taille 12, interligne 1.5.) ;
- une lettre de motivation d'une page au plus dans laquelle le candidat justifie l'adéquation de son profil aux exigences requises pour le poste ;
- un curriculum vitae de deux (02) pages au plus ;
- les photocopies légalisées des diplômes exigés ;
- un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une (01) lettre d'un référent avec contacts, ayant un lien avec les expériences professionnelles.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés en un fichier unique, dans l'ordre (lettre de motivation, curriculum vitae, photocopies légalisées des diplômes exigés, casier judiciaire, lettre de référent, mémoire), en PDF, à l'adresse [recrutementosp@haac.bj](mailto:recrutementosp@haac.bj) et en version physique reliée dans l'ordre sus-indiqué au Secrétariat Administratif de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication sis à l'annexe de l'institution à Guinkomey (Cotonou) ou dans les antennes régionales de l'institution ou par tout autre moyen du **jeudi 07 novembre 2024 au vendredi 06 décembre 2024**.

Les candidats doivent mettre en objet de leur mail : **Recrutement organes de service public : Poste concerné**.

Pour le profil de chaque poste et autres renseignements, veuillez consulter la Décision n°24-082/HAAC du 31 octobre 2024 portant lancement de l'appel à candidatures pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A - SRTB S.A et Office National d'Imprimerie et de Presse — ONIP) via le site web de la HAAC : [www.haac.bj](http://www.haac.bj) et autres canaux de diffusion.

Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable et ne sera pas, par conséquent, étudié.

## INTERDICTION DES AFFICHAGES PUBLICITAIRES ANARCHIQUES DANS LES COMMUNES DU GRAND NOKOUÉ

# Le gouvernement annonce des sanctions

Le conseil des ministres d'hier est revenu sur la mesure d'interdiction des affichages publicitaires anarchiques dans les communes du Grand Nokoué. Malgré le communiqué du Ministère en charge du cadre de vie, le constat est toujours amer. Les affichages se poursuivent.

Pour rappel, dans le cadre de l'assainissement et de l'embellissement de nos villes, au soutien des aménagements majeurs réalisés ou en cours, il a été adopté le décret n° 2023-453 du 13 septembre 2023 portant réglementation de l'affichage publicitaire dans les communes du Grand Nokoué.

Ce décret interdit les affichages publicitaires sur les monuments naturels, les mâts de lampadaires servant à l'éclairage public, les poteaux électriques et de télécommunication, les équipements publics concernant la circulation routière, maritime, fluviale ou aérienne, tous autres supports non agréés.

Par la suite, un communiqué du ministre chargé du Cadre de Vie, a rappelé ces interdictions et accordé un moratoire aux auteurs concernés afin qu'ils s'y conforment. « Mais, force est de constater que passé le délai fixé, lesdits affichages se poursuivent, au mépris de la réglementation en vigueur », déplore le gouvernement qui « invite instamment ceux-ci à les démanteler sous huitaine faute de quoi, les services compétents de l'Etat appliqueront les mesures répressives appropriées ».



## TOURNÉE DE CONFIRMATION DES BUREAUX DANS LES ARRONDISSEMENTS

# L'UGDO dynamise ses sections de Pahou, Savi...

Le Bureau central de l'Union Générale pour le Développement de la commune de Ouidah (UGDO) poursuit sa tournée de confirmation des bureaux dans les arrondissements. Le week-end dernier, l'équipe dirigée par le Secrétaire Général, Dr Victor Gbedo, a mis en place les bureaux des chefs-lieux de Savi, Pahou, ainsi que ceux des 2e et 3e arrondissements.

Accompagné de son adjoint Innocent Atindehou, de la trésorière générale adjointe Stéphanie Dide, et du président du Conseil de surveillance Gratien Aguessy, Dr Gbedo a commencé par l'arrondissement 2, le samedi 2 novembre 2024, pour installer le bureau de la section dirigée par Maximin Alapini.

Avant l'installation, il a échangé avec les participants sur les défis de développement que l'Association doit relever. En tant qu'organisation faîtière, l'UGDO a pour mission de coordonner des actions en faveur du bien-être des populations de Ouidah. C'est dans ce cadre qu'elle accompagne chaque arrondissement afin de trouver des solutions adaptées aux réalités locales.

Les présidents des différentes sections du Bureau du Conseil d'Administration misent sur leurs sous-sections pour résoudre certains des problèmes de développement de la commune.

Après cette première étape, l'équipe s'est dirigée vers l'arrondissement de Savi pour y installer le président de la section, Boco François, et son équipe. Par la suite, l'UGDO s'est rendue à Pahou.



Cet arrondissement vaste et particulier a nécessité une organisation spécifique, et la mise en place de la section s'est finalement déroulée le dimanche 3 novembre. Le président Léopold Tchibozo y a été installé avec plusieurs vice-présidents, représentant chacun une des quatre zones administratives : Patrick Sotin pour la zone 1, Armel Honliasso pour la zone 2, Honoré Hougadji pour la zone 3, et Denis Agbomadou pour la zone 4.

Pour clôturer ce week-end d'installations, le Secrétaire Général Dr Gbedo a également confirmé le bureau du 3e arrondissement, présidé par Moudjibou Aledji.

Tous les présidents de sections ont réitéré leur engagement à travailler avec le Bureau central pour résoudre divers problèmes qui affectent la commune, notamment l'insécurité, l'absence de clôture et de mobiliers dans des écoles comme l'école primaire publique d'Assogbenou-Daho et le CEG de Ouèssè, le manque d'eau potable, et bien d'autres préoccupations essentielles.



SALLES DES FÊTES  
**ELONA HOUSE**

98 90 46 40

**Une destination unique au Bénin, dans la ville de Porto-Novo pour vos sorties d'entreprises ou événements privés**



**Vous souhaitez organiser un séjour dans un lieu original, inspirant et complètement ?  
Accueillez vos invités dans un écrin de nature. Mariage, anniversaire, communion,  
baptême, réunion, séminaire, colloque, séjour en famille et réception de tout genre ?**

**ELONA HOUSE DISPOSE D'ESPACES PROFESSIONNELS INEDITS**



**Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Dowa - Tokpota**



**+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07**



**+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99**

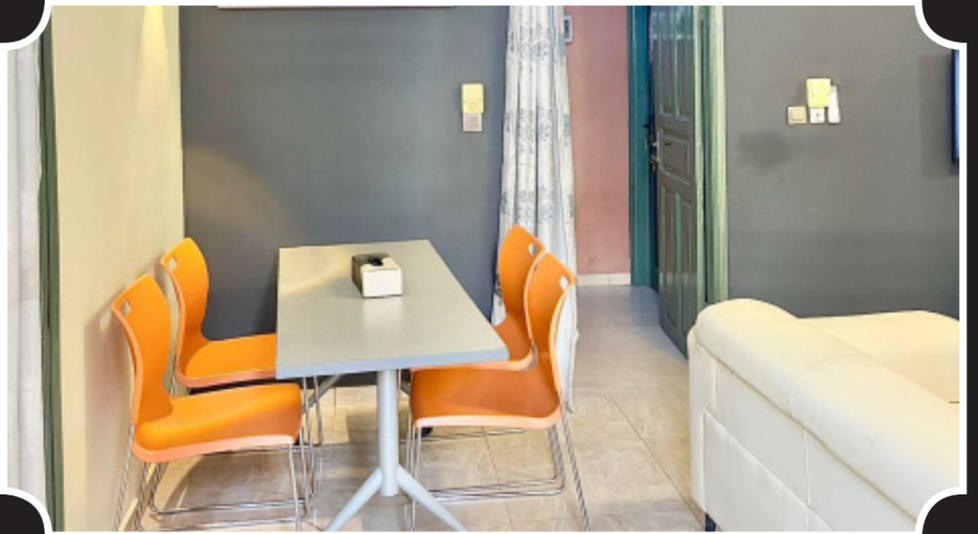


**GUEST HOUSE  
FENOÙ**

Appartements & Chambres meublées

98 90 46 40

## Êtes-vous à la recherche d'un appartement ou chambre meublée ?



Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

**LES APPARTEMENTS SONT DISPONIBLES POUR DE COURTS  
OU LONGS SÉJOURS**



**Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota - Dowa**



**+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07**



**+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99**

## CONSEIL DES MINISTRES

# L'intégralité des décisions prises hier

**I- Mesures normatives**

Au titre de ces mesures, ont été adoptés :

Les décrets portant :

attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale d'Etude des équivalences de diplômes ;  
mise en place du Comité ad hoc de mise en œuvre des réformes dans le sous-secteur de l'Enseignement supérieur.

**II- Communications****II-1. Adoption de la Politique nationale de Développement de la Microfinance 2023-2027**

Le précédent document de politique est arrivé à terme et il importe de doter le ministère en charge de la Microfinance d'un nouveau document de référence pour le sous-secteur qui soit en cohérence avec les orientations stratégiques et le Programme d'Action du Gouvernement.

Elaborée suivant une approche participative ayant regroupé tous les acteurs impliqués, la présente Politique postule qu'« à l'horizon 2027, le Bénin dispose d'un secteur de microfinance assaini, professionnel, novateur, inclusif et responsable qui contribue efficacement à l'accès durable de l'ensemble de la population aux services financiers diversifiés ».

Elle tire les enseignements des insuffisances relevées dans les pratiques antérieures et entend favoriser une plus grande efficacité du dispositif de microfinance au profit des bénéficiaires. Pour y arriver, elle se décline en trois objectifs stratégiques que sont :

renforcer la veille, le suivi et les réformes d'assainissement du secteur ;  
améliorer le dispositif institutionnel et managérial des systèmes financiers décentralisés ; puis  
adopter le numérique et le digital dans les transactions et les opérations des systèmes financiers décentralisés.  
De façon concrète, il s'agira de développer des mécanismes innovants relativement au financement agricole et à la finance responsable au profit des jeunes et des femmes au-delà des financements classiques.

Par ailleurs, un accent particulier est mis sur le suivi-évaluation qui se fera de manière plus rapprochée nonobstant les études et enquêtes à effectuer à des échéances régulières pour davantage de rigueur dans l'implémentation de cette Politique.

Le ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance y veillera particulièrement.

**II-2. Contractualisation avec des centres spécialisés, pour la formation des artisans dans le cadre du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)**

La mise en œuvre du volet formation de ce projet par l'Agence nationale de Protection sociale (ANPS) a connu des difficultés en raison de l'insuffisance de locaux et d'équipements des centres de formation, ainsi que du faible niveau de qualification des experts-métiers et formateurs dans les métiers artisanaux retenus. De ce fait, les renforcements de capacités qui ont déjà eu lieu, ont pris en compte moins de bénéficiaires que prévus.

Plusieurs missions d'expertise déployées sur l'ensemble du territoire national ont permis d'inventorier les infrastructures et compétences techniques potentielles disponibles (publiques comme privées) afin d'élaborer une base de données de centres de formation de référence ayant la capacité d'assurer la formation des artisans et artisanes béninois dans les domaines suivants : énergie photovoltaïque, froid et climatisation, aménagement paysager et jardinerie, pâtisserie, boulangerie, transformation agroalimentaire ainsi que transformation de produits laitiers.

L'objectif visé étant de passer à la généralisation du programme ARCH-formation, le Conseil a autorisé la contractualisation avec les centres spécialisés identifiés aux fins de la prise en charge d'une cohorte de 1.720 artisans dans divers corps de métiers au titre de l'année 2023.

**II-3. Approbation des résultats du test et des entretiens individuels organisés dans le cadre de la quatrième campagne d'inscription au fichier national d'admission et de nomination de cadres aux emplois de la chaîne des dépenses publiques**

Au titre de cette campagne, la répartition par spécialité pour les 497 candidatures enregistrées est la suivante :

- 317 inscrits pour le poste de Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) ;

- 180 postulants pour celui de Spécialiste des Marchés Publics (SMP).

Le nombre de candidats ayant effectivement composé est de 465 dont 294 pour le poste de DPAF et 171 pour le poste de SMP.

Si pour les campagnes précédentes, la procédure de présélection avant l'enquête de moralité consistait en un test psychotechnique suivi d'entretiens individuels, la présente campagne a fait précéder les entretiens individuels d'une épreuve écrite couplée d'un test psychotechnique dans le but d'améliorer le processus.

En partant de ce principe, la moyenne retenue pour l'éligibilité à la phase d'enquête de moralité est de 65/100 soit 13/20. A l'issue des résultats, 189 candidats sont qualifiés pour y être soumis à raison de 74 pour le poste de DPAF et 115 pour celui de SMP.

Le Conseil a pris acte du rapport et autorisé la poursuite du processus par l'enquête de moralité, à la diligence du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, en vue des résultats définitifs.

**II-4. Acquisition de divers équipements motorisés au profit du Groupement national de Sapeurs-Pompiers**

En vue de renforcer les moyens d'intervention de cette Unité, le Conseil des Ministres avait, en sa séance du 15 mars 2023, validé l'acquisition d'un premier lot d'équipements divers.

C'est pour accroître ses capacités opérationnelles à travers la modernisation progressive et l'extension de son maillage territorial, qu'une nouvelle vague d'acquisitions est autorisée. Elle porte sur 5 véhicules d'intervention pick-up 4X4, 10 véhicules de secours et d'assistance aux victimes et 2 camions citernes de lutte contre les incendies.

**III- Rencontres et manifestations internationales**

Il a été autorisé l'organisation au Bénin :

- du 24 au 26 octobre 2023, d'un colloque international du Réseau des hôpitaux d'Afrique, de l'Océan indien et des Caraïbes (RESHAOC) ;

- du 27 au 28 octobre 2023, du 1er Congrès de la Société béninoise d'hépatogastro-entérologie.

Fait à Cotonou, le 18 octobre 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.

**LIVERPOOL**

# Arne Slot loue les performances de Mohamed Salah



Alors que Mohamed Salah continue d'impressionner à 32 ans, l'entraîneur de Liverpool, Arne Slot, se montre optimiste quant à la longévité de son attaquant vedette, comparant son potentiel d'impact à long terme à celui de légendes comme Lionel Messi et Cristiano Ronaldo. Cette saison, Salah affiche une forme éclatante avec 7 buts et 5 passes décisives en seulement 10 matchs de Premier League, prouvant une fois de plus son importance dans le système de jeu des Reds.

Des analystes estiment toutefois que l'international égyptien pourrait montrer des signes de déclin dans les saisons à venir, au point de suggérer à Liverpool de réfléchir à une prolongation de contrat prudente. Arne Slot, pour sa part, ne partage pas ces doutes. « Mo Salah peut faire comme Messi et Ronaldo en termes d'impact et d'âge. Il n'y a aucune raison de penser qu'il baissera de niveau », a-t-il déclaré en réponse aux spéculations.

Slot semble convaincu que Salah pourra maintenir son excellence au fil des ans, défiant les effets de l'âge comme l'ont fait d'autres grands noms avant lui. Ce soutien clair de l'entraîneur souligne l'importance de l'ailier égyptien dans l'ambition de Liverpool de rester performant au plus haut niveau. Alors que Salah continue de briller cette saison, les fans des Reds espèrent que leur attaquant étoile restera un pilier de l'équipe pour les saisons à venir.

**REAL MADRID**

# Carlo Ancelotti menacé de renvoi après les défaites



La récente défaite du Real Madrid face à l'AC Milan, peu de temps après une lourde défaite lors du Clasico contre le Barça, a provoqué une crise dans la capitale espagnole. Les médias et les supporters ne cachent pas leur frustration, pointant du doigt certains joueurs comme Aurélien Tchouameni et Kylian Mbappé. Mais Carlo Ancelotti, l'entraîneur, est également sous le feu des critiques. Le manque de dynamisme de l'équipe, la gestion incertaine de jeunes talents tels qu'Endrick et Arda Güler, ainsi que l'utilisation contestée de Jude Bellingham figurent parmi les reproches qui lui sont adressés.

D'après le média Relevo, la direction du Real Madrid partage ces préoccupations et envisage déjà la possibilité de se séparer d' Ancelotti. Sa cote de confiance auprès des dirigeants est en baisse, et si les résultats ne s'améliorent pas rapidement, l'entraîneur italien pourrait être remercié dans les semaines à venir. Cette décision serait un choix difficile pour le club, qui doit rapidement retrouver sa forme pour ne pas compromettre sa saison.

**ELIMINATOIRES CAN 2025**

# La liste du Nigeria pour affronter le Bénin



Le sélectionneur par intérim du Nigeria, Augustine Eguavoen, a dévoilé ce mercredi 6 novembre, la liste des 23 joueurs convoqués pour les prochains matchs des éliminatoires de la CAN 2025 contre le Bénin et le Rwanda.

Leader du groupe D avec 10 points, les Super Eagles vont compter sur leurs stars pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> journées des éliminatoires de la CAN Maroc 2025. Sur la liste publiée par Augustine Eguavoen, on note la présence du défenseur et capitaine William Troost-Ekong, de Wilfred Ndidi au milieu de terrain et des attaquants Victor Osimhen, Ademola Lookman et Victor Boniface. Le Nigeria se déplace à Abidjan le 14 novembre pour affronter les Guépards du Bénin avant de recevoir le Rwanda le 18 novembre à domicile. Un match nul lors des deux sorties suffira au vice-champion d'Afrique pour obtenir leur qualification.

**La liste des 23 joueurs convoqués**

**Gardiens de but :** Stanley Nwabali, Maduka Okoye, Amas Obasogie

**Défenseurs :** Bright Osayi-Samuel, Calvin Bassey, William Troost-Ekong, Ola Aina, Bruno Onyemeachi, Gabriel Osho, Victor Collins.

**Milieux de terrain :** Alex Iwobi, Frank Onyeka, Raphael Onyedika, Wilfred Ndidi, Alhassan Yusuf, Fisayo Dele-Bashiru

**Attaquants :** Ademola Lookman, Samuel Chukwueze, Victor Osimhen, Moses Simon, Kelechi Iheanacho, Victor Boniface, Umar Sadiq

**MANCHESTER CITY**

# Trois défaites consécutives, Guardiola sous pression



Manchester City traverse une période difficile. Dans l'espace d'une semaine, les Sky-blues ont essuyé trois défaites successives, battues tour à tour par Tottenham (1-2) en League Cup, Bournemouth (1-2) en Premier League, puis le Sporting Portugal (1-4) en Ligue des Champions. Une série noire qui rappelle un précédent d'avril 2018, la dernière fois que l'équipe de Pep Guardiola avait subi trois revers de suite. En conférence de presse après cette nouvelle désillusion européenne, Guardiola, connu pour sa rigueur tactique et sa résilience, a tenu à afficher son engagement : « C'est une période difficile en termes de résultats, mais je veux être là. Je veux me battre et ne pas abandonner », a-t-il déclaré. « J'aime ce défi d'entraîneur qui m'attend. Je n'abandonne pas. Peut-être que c'est ce que les gens attendent, mais je n'abandonne pas. »

Dans un discours à la fois réaliste et motivant, le manager espagnol a reconnu que les performances passées de Manchester City, souvent qualifiées d'exceptionnelles, ne sont peut-être pas la norme. « Peut-être que ce que nous avons vécu dans le passé est l'exception. Parfois, on peut se perdre », a-t-il ajouté. Guardiola a également lancé un appel implicite à ses joueurs, les incitant à faire front commun et à se relever après cette série d'échecs. Manchester City et son entraîneur emblématique, souvent perçu comme invincibles, se retrouvent dans une situation inédite. Reste à savoir si Guardiola et ses hommes parviendront à surmonter cette crise passagère et à retrouver le chemin du succès. Pour l'heure, l'équipe et son manager devront trouver des réponses rapides pour ne pas laisser cette série de défaites s'étendre davantage.

Votre plaisir, notre priorité



# AKUWABA KUWABO

## Café - Bar - Restaurant

RCCM: RB/PNO/21 A 26806  
IFU: 02112966131

  +229 40 48 01 11




# AKUWABA KUWABO

## Café - Bar - Restaurant

# Restaurant ouvert

 Tous les jours de 09h à 23h

 Tokpota, von en face de Songhaï, après la pharmacie St Marie premier carrefour immeuble Gris-blanc

  40 48 01 11

*On n'attend que vous*



## SÉCURITÉ DES PATIENTS DANS L'ALIBORI, LES COLLINES, LE COUFFO ET LA DONGA

# L'A.R.S embarque acteurs du secteur de la santé, autorités et populations

En poursuivant sa mission nationale itinérante, l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé (A.R.S), a fait escale ces deux dernières semaines, dans les départements de l'Alibori, des Collines, du Couffo et de la Donga. En dehors de quelques spécificités, les constats faits ici et là, ne sont pas différents de ce qui a été relevé dans les départements déjà visités. Un contexte favorable à une réponse globale, par la mise à l'échelle de solutions innovantes à des préoccupations et problématiques similaires.

Le train de l'amélioration continue de la qualité des soins a pris le départ depuis le 28 mars 2024 de la gare « insécurité » pour la destination « Porte de la qualité ». Dans ce voyage, il marque des arrêts programmés, non pas pour débarquer des passagers, mais pour enregistrer de nouveaux voyageurs. Ces derniers jours, ce sont les acteurs du secteur de la santé, les autorités et populations de l'Alibori, des Collines, du Couffo et de la Donga qui ont pris place à bord ; tous ont une destination d'étape commune : la gare « sécurité des patients ».

Pour l'ensemble de ces quatre départements, treize communes ont été visitées. La mobilisation observée est comparable à celle des meetings organisés dans leurs fiefs par les partis politiques adoubés. Les préoccupations exprimées sont aussi importantes que pertinentes. L'intérêt des uns et des autres pour leur prise en charge sanitaire est désormais sans équivoque. L'A.R.S en prend pleinement la mesure, surtout face aux dénonciations faites sans langue de bois.

## Exercice illégal : la nouvelle stratégie des piqueurs sauvages

Acculés par l'opiniâtreté des autorités sanitaires dans la lutte contre l'exercice illégal des professions médicale et paramédicale, les usurpateurs opérant en territoires limitrophes ont changé de stratégie. Le modus operandi adopté par eux, consiste désormais à s'installer de l'autre côté de la frontière avec le voisin de l'Est ou celui de l'Ouest, pour y établir leur activité et continuer de manière dolosive à drainer certaines populations résidentes du Bénin. Ces dernières, séduites par des offres alléchantes, s'exposent à des pratiques dangereuses menées par ces individus sans scrupule. Cette nouvelle stratégie connaît quelques succès. Néanmoins, ces jours semblent comptés à l'aune du serment de certaines autorités locales d'aller en guerre contre cette pratique en faisant de la sensibilisation des populations ciblées, potentielles victimes ou déjà victimes, leur cheval de bataille. Un regain d'espoir se dessine, et un appui de l'Agence béninoise de gestion intégrée des frontières (AbGIEF), viendrait renforcer cette action, faisant de cette activité machiavélique, un projet que ses géniteurs auront du mal à assouvir.

En attendant, l'A.R.S qui félicite les autorités locales pour leur prise de conscience du danger auquel sont exposées les populations du fait de cette pratique, s'est plutôt voulue pragmatique. Elle recommande aux autorités sanitaires en partenariat avec les professionnels de santé de développer et de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté qu'ils servent. Ayant en outre l'avantage de la capacité d'offrir des soins de qualité, ils pourront ainsi aisément gagner la confiance des membres de la communauté au grand dam des vendeurs d'illusion, qui n'auront d'option que de se reconverter ou s'éloigner davantage des frontières béninoises.

## Interdiction d'approvisionnement des établissements de santé privés auprès de la SoBAPS

Depuis quelques mois, il n'est plus possible aux établissements de santé privés, de s'approvisionner en produits et consommables pharmaceutiques auprès de la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (SoBAPS). Cette situation résulte d'une lettre circulaire prise en application de la loi n° 2021-03 du 1er février 2021 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin. Dans le rang des promoteurs de structures de santé privées, des plaintes sont exprimées et relatives aux effets de cette mesure sur leur activité. Les conséquences déplorées sont : la hausse des coûts des prestations, du fait des prix de cession pratiqués par les officines, une baisse de fréquentation corrélée à ce qui précède et une recrudescence du trafic de médicaments falsifiés particulièrement dans les zones frontalières.



## Un dépôt pharmaceutique mitoyen d'un centre de santé

Partout où elle est passée, la délégation de l'A.R.S a, de façon récurrente, reçu des plaintes relatives au coût élevé des prestations de soins et visant notamment la cherté des produits pharmaceutiques dans les établissements publics, ceci sans précision particulière sur les raisons du renchérissement des prix. A Djougou, la dénonciation ne s'est pas limitée au simple constat.

Elle est allée au-delà en essayant d'explorer les causes. C'est ainsi qu'il a été révélé la présence d'un dépôt pharmaceutique mitoyen à un centre de santé de la commune et livrant exclusivement des produits de spécialités avec pour clients, les utilisateurs des services dudit centre. Après avoir opéré une visite sur les lieux et constaté la réalité des faits, la délégation de l'A.R.S, dans une démarche visant à promouvoir l'accessibilité financière, a recommandé aux prescripteurs de donner primauté aux génériques, qui précise-t-elle, sont aussi efficaces que les produits de spécialité.

## Mise en service des ambulances : le déploiement attendu

Afin d'optimiser la qualité des soins et de garantir une réponse rapide lors de la survenue de situations d'urgence médicale, le gouvernement de la République du Bénin a acquis et réceptionné 188 ambulances de nouvelle génération. Le non-déploiement de ces ambulances, bientôt cinq mois après leur présentation préoccupe les populations des différentes communes sillonnées qui l'ont fait savoir. Les Directeurs départementaux de la santé et parfois les Maires, ont chaque fois répondu à travers des réponses rassurantes et apaisantes qui expliquent le mobile du fait constaté, essentiellement lié aux formalités administratives (assurance automobile, équipement de géolocalisation...) qui organisent une gestion optimale de ces moyens.

## La formation des relais communautaires : une action à deux vitesses ?

En vue de la mise en œuvre de sa politique de prévention et de promotion de la santé, le gouvernement du Bénin a lancé depuis plus d'un an une initiative innovante centrée sur la communauté en lien avec les établissements de santé par l'intermédiaire des acteurs formés à cet effet et dénommés relais communautaires. A Dogbo, dans le département du Couffo, les autorités communales font constater que cette initiative n'est pas encore une réalité sur leur territoire en raison du défaut de formation des relais, alors que ces derniers sont déjà identifiés et restent motivés en dépit du délai d'attente qui se fait de plus en plus long.

Dans ce même département, les populations plaident pour une dotation en scanner de leur aire sanitaire. Elles n'ont pas occulté la qualité de l'accueil souvent dégradante que leur réservent les professionnels de santé. Sur cette problématique dont l'envergure est nationale, des têtes couronnées se sont engagées à Klouékanmè, pour s'investir dans la sensibilisation des acteurs mis en cause. Que cette promesse se concrétise et fasse des émules.

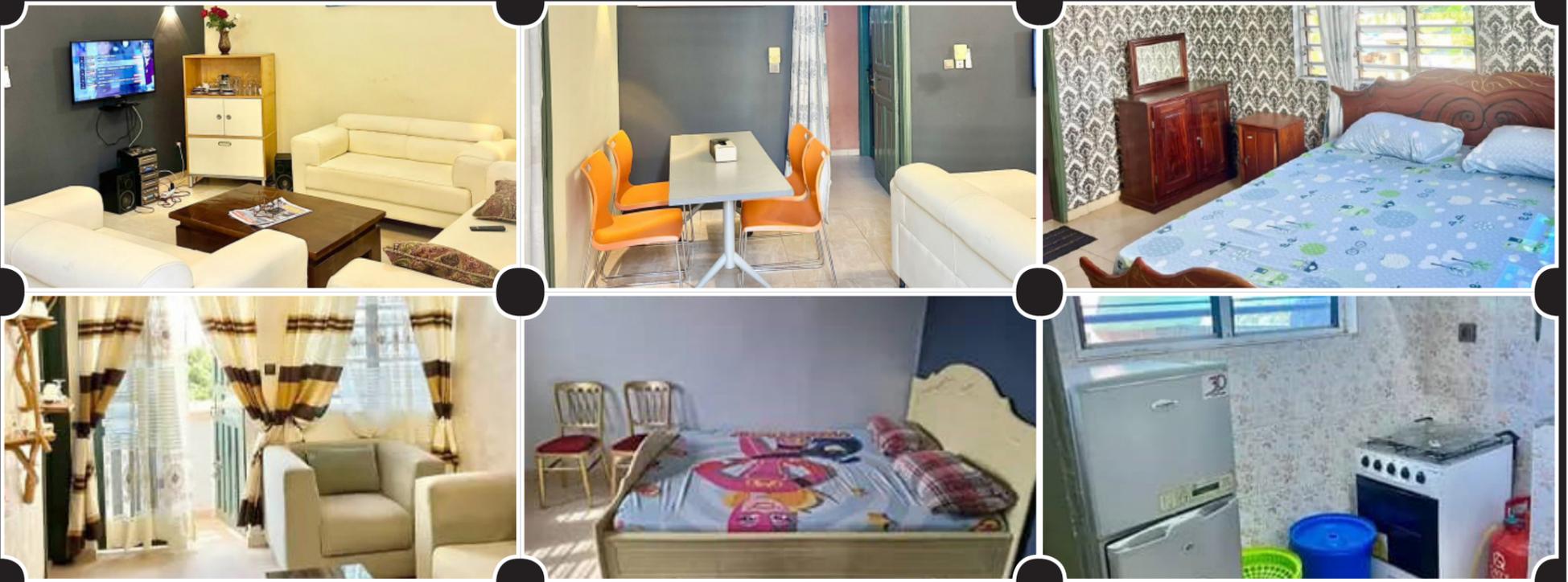


**GUEST HOUSE  
FENOÙ**  
Appartements & Chambres meublées  
☎ 98 90 46 40

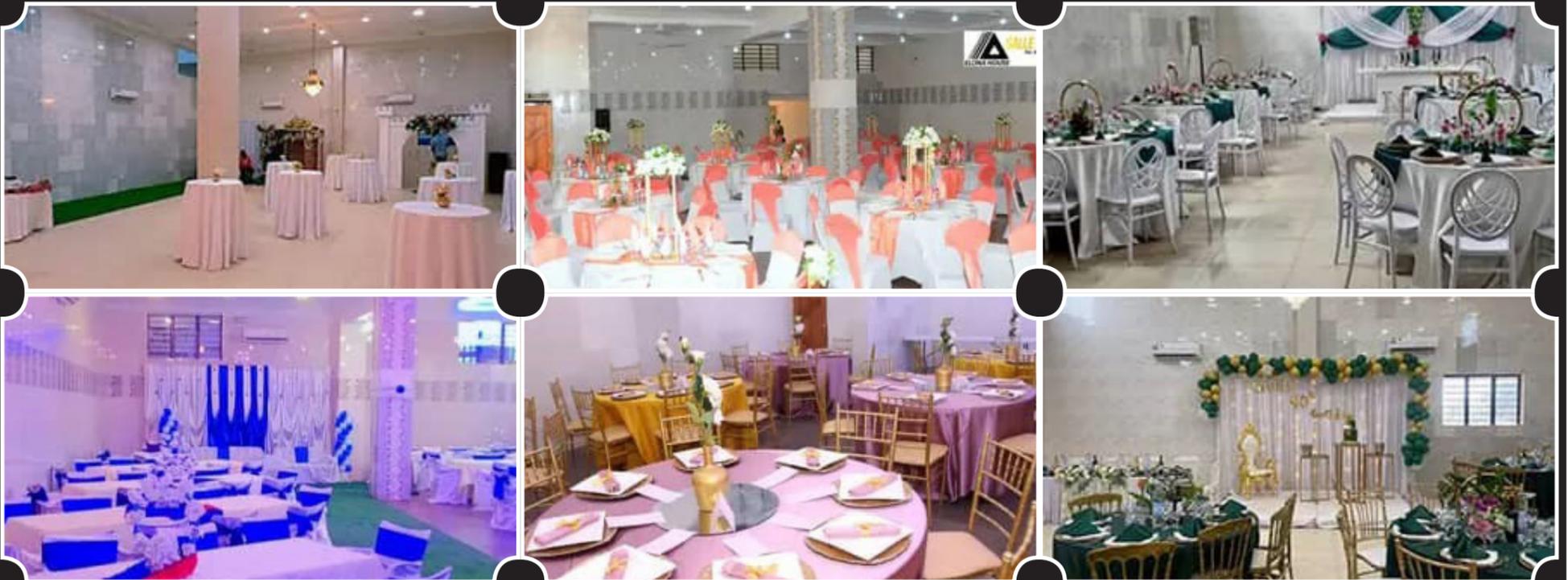


**SALLES DES FÊTES  
ELONA HOUSE**  
☎ 98 90 46 40

## Appartements et résidences meublés " FENOÙ GUEST HOUSE " à Porto-Novo



## Salle de fête et de conférence " ELONA HOUSE " à Porto-Novo



**Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Dowa - Tokpota**



**+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07**



**+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99**